

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de dire au député que ce n'est pas ainsi que la Chambre des communes devrait accomplir sa tâche. (*Applaudissements*)

Je prie le député de bien vouloir définir sa question de privilège sans plus tarder et je prendrai une décision à son sujet.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Je suis d'accord avec vous, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la manière dont il convient de traiter les affaires de la Chambre et vous avez fort à faire avec des gens comme cela. Depuis le début de la session, le député de York-Sud est obligé de rappeler à l'ordre cet individu là-bas, le chef de notre pays...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne comprend-il pas que ce genre de choses a une limite. Je fais appel à la bonne volonté de tous les députés...

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Très bien, monsieur l'Orateur. Pour ce qui est d'imputer des motifs, le député d'York-Sud a signalé à la Chambre à deux reprises—et la même chose se répète aujourd'hui—que le premier ministre imputait des motifs aux députés. C'est mal de sa part. Aujourd'hui il en a imputé au député de Cape Breton-East Richmond. Le très honorable représentant est arrivé à la Chambre de la même façon que tous les autres députés et, pas plus que moi ou n'importe quel autre député, il n'a le droit d'imputer des motifs.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, le député de Provencher aimerait lui aussi poser la question de privilège.

M. Mark Smerchanski (Provencher): J'espère que ceci est une question de privilège, monsieur l'Orateur. Voici en quoi elle consiste. On a dit que le gouvernement canadien actuel n'a pas témoigné de sentiments humanitaires. Je voudrais féliciter chaleureusement le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration... (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Il sera sans doute plus facile de trancher cette question de privilège que la précédente.

L'HABITATION

HAMILTON (ONT.)—LES SÉANCES DU GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je veux ajouter quelque chose de constructif à cette passionnante période des questions. Je vois que le ministre de la Justice est ici et qu'il a parlé tout à l'heure au nom du ministre des Transports. J'aimerais donc lui poser une question. Le ministre sait-il ou peut-il nous assurer si le groupe spécial visitera Hamilton, en Ontario? Si oui, quand cela se fera-t-il?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Oui, je le puis. Le groupe d'étude sur l'habitation doit aller à Hamilton en novembre. On n'a pas encore fixé de date précise car le ministre des Transports voudrait examiner les mémoires de toutes les parties intéressées, dont celui d'Hamilton. Nous informons le député afin qu'il puisse être là.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre de la Justice, qui a répondu au nom du ministre des Transports, pourrait-il dire si le «task force» ou le comité d'étude siégera de nouveau à Montréal pour entendre d'autres représentations concernant l'habitation? Étant donné que le comité devait siéger trois jours et qu'il n'a siégé qu'une seule journée, le gouvernement a-t-il l'intention de lui demander de retourner à Montréal?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Transports prendra note des représentations de l'honorable député.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE TRANSPORT DU GRAIN HUMIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais en son absence, je vais la poser au ministre d'État. Peut-il répondre maintenant à ma question du 24 octobre, concernant la priorité à accorder au transport du grain humide, en particulier du lin et de la graine de colza, qui seront très endommagés si on les laisse dehors en hiver?